DELEGATION	I DE Monsieu	ır Marik FETC	DUH

D-2019/494

Appel à projets. Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2019. Soutien aux initiatives associatives en faveur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité, de la laïcité, de la diversité culturelle et de la citoyenneté. Adoption. Autorisation.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux soutient les associations qui engagent des initiatives en faveur de la laïcité, de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de la diversité culturelle.

Cette volonté se traduit notamment par l'organisation de la « Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté », afin de valoriser les acteurs domiciliés ou pratiquant leurs activités sur le territoire bordelais. Cet évènement se déroulera cette année du 14 novembre au 3 décembre.

A ce titre, elle a décidé de soutenir l'association « Collectif du 10 mai » dans ses actions de promotion du vivre-ensemble. Cette association organisera le 15 novembre une table ronde avec des jeunes bordelais.es autour de la question de l'albinisme et des discriminations et violences qui y sont associées.

Le soutien accordé à ce projet est de 900,00 €.

Cette dépense est prévue au Budget de l'année 2019 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser cette subvention à l'association « Collectif du 10 mai »
- signer les conventions de partenariat et les avenants si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Il s'agit d'une subvention de 900 euros pour l'organisation d'un débat autour de la question des albinos en Afrique qui sont persécutés parce qu'ils sont différents.

M. le MAIRE

OK. Qui avait demandé le dégroupement ? Monsieur JAY.

M. JAY

Nous sommes pour. Excusez-moi, je ne vais pas m'étendre. Je verserai au PV.

Contribution communiquée par Monsieur JAY:

« Nous soutenons l'association « Collectif du 10 mai » pour sa table ronde avec des jeunes bordelais autour de la question de l'albinisme et des discriminations et violences qui y sont associées et la subvention de 900€. Avons-nous une idée du nombre de personnes albinos à Bordeaux ? Nous votons pour la 494. »

M. le MAIRE

Merci. Personne n'est contre ? Qui est pour ? Tout le monde. Adoptée à l'unanimité.

Point suivant.

MME MIGLIORE

Délibération 495 : « Soutien aux initiatives associatives dans la lutte contre la violence faite aux femmes ».

D-2019/495

Egalité et Citoyenneté. Soutien aux initiatives associatives dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Adoption. Autorisation.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations à travers la mise en œuvre de manifestations et d'actions sur le territoire bordelais. Après le vote du plan transversal de prévention et de lutte contre les discriminations en 2017, le Conseil Municipal a adopté un plan de lutte contre les LGBT + phobies le 29 avril 2019 et un plan d'actions contre les violences faites aux femmes le 8 juillet 2019.

Afin de mettre en œuvre ces deux plans, la Mairie de Bordeaux a lancé le 10 juillet un appel à projets destiné aux acteurs associatifs pour un montant total de 100 000 euros. La première programmation de 60 000 euros a été votée lors du conseil municipal du 7 octobre 2019, et cette délibération concerne la seconde programmation d'un montant de 40 000 euros.

Les projets présentés ont pour vocation de lutter contre les violences faites aux femmes sur le territoire bordelais ; ils peuvent prendre différentes formes, et couvrir une ou plusieurs actions du plan d'actions contre les violences faites aux femmes (en annexe de cette délibération). Ces initiatives associatives s'inscrivent dans la durée.

Le jury, composé d'élus et d'agents de la Ville de Bordeaux a étudié chaque projet déclaré recevable à l'issue d'un premier tour de sélection. Les critères de sélection étaient les suivants :

- Le contenu du projet,
- sa faisabilité,
- son originalité,
- l'impact sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

10 projets ont été reçus. Réuni le 25 septembre 2019, le jury a choisi de sélectionner pour recevoir une aide financière 7 projets. L'attribution des subventions est répartie comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant attribué
APAFED	Création d'une antenne sur la commune de Bordeaux destinée à l'accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences conjugales hébergées par l'association	12 000 €
CACIS	Ateliers de bien-être et estime de soi à la Maison d'Ella pour la reconstruction des femmes victimes de violences, animés par une psychologue et une socio-esthéticienne	1 500 €
CIDFF	Permanences d'accès au droit pour les femmes victimes de violences	3 000 €
La Maison des Femmes	Permanences d'écoute individuelle et prise en charge des femmes victimes de violences	5 000 €
Les Fées Papillons	Ateliers de travail sur la confiance en soi et la reconstruction psychologique pour les femmes victimes de violences	1 500 €
Les Orchidées Rouges	Accueil, entretiens d'écoute et accompagnement dans les démarches de reconstruction pour les femmes victimes de mutilations sexuelles féminines et de mariage forcé ou précoce	3 000 €
Planning Familial de la Gironde	Entretiens individuels et groupes de parole pour les femmes victimes de violences sexuelles	4 000 €
	Total	30 000 €

Soit une ventilation des projets pour un budget total de 30 000 euros.

Les dépenses détaillées ici seront inscrites au budget de l'année 2019 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association, comme indiqué dans le tableau cidessus,
- Signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE







CONSTATS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En France en 2017, 219 000 femmes âgées de 18 à 75 ans ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi elles, seules 19% déclarent avoir déposé une plainte. Sur l'année, ce sont 130 femmes qui sont décédées sous les coups de leur conjoint.

Les chiffres de 2015 du Ministère de l'Intérieur sur les morts violentes au sein du couple plaçaient l'Aquitaine en 5° position des régions et collectivités d'outre-mer connaissant le plus grand nombre de faits. Ces chiffres sont malheureusement largement sous-estimés, il existe un chiffre noir des violences faites aux femmes qui ne sont pas rapportées.

En Gironde, sur 530 femmes victimes de violences conjugales s'étant adressées à l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté) pour une demande d'hébergement en 2017, seule une centaine ont pu bénéficier d'une solution de mise à l'abri permettant l'éloignement du conjoint violent (118 femmes et 124 enfants hébergés sur l'année).

Pour pallier à ces difficultés, la Ville de Bordeaux a installé une commission sur les droits des femmes au sein de l'Observatoire bordelais de l'égalité, composée d'associations locales, d'universitaires et de services municipaux, et a financé une enquête sur les ruptures d'aide dans les parcours des femmes victimes de violences, portée par le CACIS et réalisée par ARESVI. Cette étude dresse un état des lieux de la prise en charge et des parcours individuels afin d'identifier les leviers et freins pour améliorer le repérage, l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Elle fait ressortir que les femmes qui déclaraient subir ou avoir subi des violences conjugales (53% des répondantes) s'étaient adressées à des associations (28%), aux forces de l'ordre (30%), ou à des professionnel·les du corps médicosocial (5%), pointant ainsi la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs et actrices.

De plus, certains types de victimes apparaissent invisibilisés et font peu appel aux institutions et associations locales : les étudiantes, comme les femmes cadres ou en situation de handicap. Les remontées des associations confirment également que les dispositifs et numéros d'écoute ne sont pas encore assez connus. Au niveau national, seules 5% des victimes de violences au sein du couple appellent un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes.

À partir des résultats de cette enquête et des constats réalisés par les acteurs de terrain, la Commission Droits des Femmes de la mairie de Bordeaux a élaboré le plan d'actions ci-après.

Nous remercions tout particulièrement les associations membres de la commission : le CACIS, le CIDFF 33, la Maison des femmes de Bordeaux, Promofemmes, le Planning Familial 33, le Collectif Bordelais pour les droits des femmes, l'APAFED, Mana, Stop Harcèlement de rue, Ruelle, Bordeaux Prévention et le CPCT Aquitaine.

10 ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

OBJECTIF 1 / AMÉLIORER LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Action 1 Participer à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales

- par la mise à disposition d'une dizaine d'appartements aux structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes.
- par un travail de facilitation auprès des bailleurs sociaux.

Action 2 Soutenir les réponses de proximité

- par le financement de la Maison d'Ella pour la prise en charge des conséquences psycho traumatiques sur les femmes victimes de violences.
- par le soutien de l'APAFED pour l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales.
- par le financement d'ateliers d'autodéfense et de confiance en soi à destination de victimes de violences.
- par la recherche de solutions d'hébergement pérennes pour les associations comme le CIDFF (Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles).
- par l'appui au fonctionnement des structures intervenant sur ce champ.

Action 3 Mettre en place un réseau d'accès aux droits pour les victimes de discriminations et de violences discriminatoires en lien avec la Police Nationale, le Parquet, le Défenseur des Droits, la Maison de la Justice et du Droit, l'Ordre des Avocats, l'École Nationale de la Magistrature.

Action 4 Intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la stratégie de sécurité et prévention de la délinquance de la Ville de Bordeaux pour en faire une des priorités du CLSPD qui réunit le Parquet, la Préfecture, la Direction départementale de la Sécurité Publique autour du Maire et de ses services.

Action 5 Mettre en place des assises métropolitaines sur les violences faites aux femmes en lien avec Bordeaux Métropole et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité pour favoriser le dialogue et l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels (État, Région, Départements) et associatifs.

Action 6 Renforcer le repérage et la prise en charge des violences intrafamiliales par la formation des professionnel.les du champ sanitaire et social et par l'échange de pratiques entre institutions publiques, services sociaux et associations.

OBJECTIF 2 / SENSIBILISER ET INFORMER SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Action 7 Mettre en place un site internet dédié avec un répertoire des ressources locales recensant les structures et dispositifs existants, les outils disponibles et contacts utiles pour améliorer l'orientation et l'accès à l'information des victimes, témoins et professionnel·les.

Action 8 Toucher les publics invisibilisés par des partenariats ciblés avec les associations d'étudiant.es, de personnes handicapées et de femmes cadres.

Action 9 Rendre visible les enjeux d'égalité et de lutte contre les violences de genre en renforçant l'appel à projets pour la Semaine des droits des femmes autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et celui de la Quinzaine de l'égalité pour le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Action 10 Mettre en place des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les stéréotypes et violences sexistes à l'image de celle proposée sur le harcèlement de rue.





D-2019/496

Egalité et Citoyenneté. Soutien aux initiatives associatives dans la lutte contre les violences faites aux personnes LGBT +. Adoption. Autorisation.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations à travers la mise en œuvre de manifestations et d'actions sur le territoire bordelais. Après le vote du plan transversal de prévention et de lutte contre les discriminations en 2017, le Conseil Municipal a adopté un plan de lutte contre les LGBT + phobies (agressions homophobes et transphobes) le 29 avril 2019 et un plan d'actions contre les violences faites aux femmes le 8 juillet 2019.

Afin de mettre en œuvre ces deux plans, la Mairie de Bordeaux a lancé le 10 juillet un appel à projets destiné aux acteurs associatifs pour un montant total de 100 000 euros. La première programmation de 60 000 euros a été votée lors du conseil municipal du 7 octobre 2019, et cette délibération concerne la seconde programmation d'un montant de 40 000 euros.

Les projets présentés ici ont pour vocation à lutter contre les violences faites aux personnes victimes d'homophobie et de transphobie sur le territoire bordelais ; ils peuvent prendre différentes formes, et couvrir une ou plusieurs actions du plan de lutte contre les LGBT + phobies (en annexe de cette délibération). Ces initiatives associatives s'inscrivent dans la durée.

Le jury, composé d'élus et d'agents de la Ville de Bordeaux a étudié chaque projet déclaré recevable à l'issue d'un premier tour de sélection. Les critères de sélection étaient les suivants :

- Le contenu du projet,
- sa faisabilité,
- son originalité,
- l'impact sur la lutte contre les violences faites aux LGBT + .

6 projets ont été reçus. Réuni le 25 septembre 2019, le jury a choisi de sélectionner pour recevoir une aide financière 3 projets. L'attribution des subventions est répartie comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant attribué
Le Girofard	Consultations psychologiques et orientation pour les personnes LGBT + en situation de vulnérabilité ou victimes d'agressions	6 500 €
Le Girofard	Mémoire du mouvement LGBT + bordelais : travail de collecte et d'archivage pour la préfiguration d'un mémorial	1 500 €
FLAG !	Soutien aux actions de signalement des agressions homophobes et transphobes et travail en réseau avec les acteurs du territoire	2 000 €
	Total	10 000 €

Soit une ventilation des projets pour un budget total de 10 000 euros.

Les dépenses détaillées ici seront inscrites au budget de l'année 2019 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association, comme indiqué dans le tableau cidessus
- signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Marik FETOUH.

M. FETOUH

Je propose de grouper les 495 et 496, car ce sont des délibérations qui sont liées. Il s'agit de la suite de l'appel à projets contre les violences faites aux femmes, et la LGBT-phobie. Donc, c'est les 40 000 euros de programmation qui arrivent en complément des 60 000 euros qui ont déjà été votés au précédent Conseil. Donc, l'enveloppe de 100 000 euros qui avait été annoncée est aujourd'hui affectée.

M. le MAIRE

Bien. Je me félicite que l'on ait pu réunir toutes ces énergies, notamment en juillet pour signer cette convention avec différents acteurs, la Justice, les Avocats, les associations autour de cette lutte contre les violences faites aux femmes, et on sait qu'il y a toujours une actualité malheureusement autour de cela.

Allez, qui avait demandé la parole là-dessus ? Oui, Monsieur JAY.

M. JAY

Très vite, nous soutenons ces actions en faveur des femmes victimes de violence. D'ailleurs, l'actualité nous confronte, chaque semaine, à des féminicides et Bordeaux n'est pas épargnée. Donc, je vais vous épargner l'argumentation, bien sûr. Ce que je voudrais poser comme question à Monsieur FETOUH, et à tout ce Conseil, c'est : « Qu'est-ce que nous faisons pour les femmes qui sont contraintes de porter le voile ? Est-ce que l'on s'occupe de les soutenir ? Est-ce que l'on fait quelque chose pour elles ? »

M. le MAIRE

On s'occupe de toutes les femmes. Madame JAMET.

MME JAMET

Je vais verser ma contribution au PV.

Contribution communiquée par Madame JAMET :

« Le collectif Collage féminicides, à Bordeaux et ailleurs, collent des affiches « Elle le quitte, il la tue, « on ne tue jamais par amour », « papa a tué maman ». Le collectif #NousToutes compte le nombre de féminicide. Des citoyens alertent les pouvoirs publics sur le meurtre de femmes par leur conjoint ou ex conjoint. Le 21 octobre dernier, une bordelaise d'une trentaine d'années, mère de quatre enfants, était tuée par son mari avec qui elle était en instance de divorce. Elle a été tuée chez elle, rue du Docteur-Schweitzer dans le quartier du Grand parc, à Bordeaux. Elle avait déjà subi et dénoncé des violences conjugales en avril dernier, suite à sa demande de divorce : des crachats, des injures et des coups. Il était convoqué pour ces faits devant le tribunal correctionnel de Bordeaux le 17 janvier prochain. Ce sera finalement pour assassinat qu'une information judiciaire sera ouverte à son encontre. Cette femme est la 124ème femme victime de féminicide en 2019. Il y a en a eu 12 de plus depuis. Le compteur tourne et gouvernement ne réagit pas suffisamment face à ces drames. La ville a l'obligation morale d'agir pour éviter des drames. Ces actions sont nécessaires et elles devraient être encore plus nombreuses.

Je vous remercie »

M. le MAIRE

Très bien. Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Moi, personnellement, ma porte est ouverte, et toute personne qui demande un rendez-vous l'obtient rapidement. À ce jour, aucune femme qui porte le voile sous la contrainte n'est venue me voir. Donc, je ne vois pas de quel problème vous me parlez concrètement, aujourd'hui à Bordeaux, mais néanmoins, on pourra y répondre et donner une réponse.

M. le MAIRE

Il y a des associations qui doivent être sollicitées.

Allez, on passe au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Adoptée à l'unanimité.

Point suivant.

Je précise bien pour le secrétariat, les deux délibérations, la 495 et la 496.

Allez, point suivant.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Arielle PIAZZA. Délibération 502 : « Convention annuelle entre la Ville et les associations agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse. »



PLANDE LUTTE CONTRE LES CONTRE LES PHOBIES

Adopté par le Conseil municipal de Bordeaux le 29 avril 2019

BORDEAUX

bordeaux.fr



Suite aux nombreuses agressions homophobes survenues à Bordeaux ces derniers mois, l'Observatoire bordelais de l'égalité s'est doté en 2018 d'une commission LGBT composée des associations et d'universitaires impliqué·e·s. Cette commission a lancé début novembre

une enquête en ligne, pilotée par les sociologues Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, qui sera présentée pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai. Les premiers résultats font néanmoins apparaître des tendances lourdes qui commandent une action immédiate des pouvoirs publics, dont la ville de Bordeaux. En effet, sur les 1640 personnes ont répondu à l'enquête, 50% ont subi des injures LGBTphobes dans l'espace public au cours des 12 derniers mois, 7% des menaces physiques et 5% des coups et blessures. Ce plan de 20 actions élaboré avec les associations a été adopté le 29 avril par le Conseil municipal de Bordeaux.

OBJECTIF 1

PRÉVENIR LES AGRESSIONS LGBTPHOBES ET MIEUX SOUTENIR LES VICTIMES

Action 1 Créer un guide contre les agressions LGBTphobes comprenant des mesures de prévention à destination de l'ensembles des acteurs (commerces, associations...) en partenariat avec l'association FLAG!

Action 2 Mettre en place un protocole d'action concerté en cas d'agression LGBTphobe

Action 3 Financer les stages de self-défense et de confiance en soi proposés par les associations

Action 4 Mettre en place un réseau d'accès aux droits pour les victimes de discriminations et de violences discriminatoires en lien avec la Police nationale, le Parquet, le Défenseur des Droits, la Maison de la Justice et du Droit, l'Ordre des Avocats, l'Ecole nationale de la magistrature

OBJECTIF 2

FAIRE DE L'ESPACE PUBLIC UN LIEU D'INCLUSION ET DE SENSIBILISATION

Action 5 Créer un passage piéton aux couleurs arc-en-ciel, à l'instar de plusieurs villes européennes et françaises (Bruxelles, Barcelone, Vienne, Périgueux...). Ce passage piéton décoratif sera situé au croisement du cours du chapeau rouge et de la rue Louis.

Action 6 Créer un espace de mémoire de la déportation et des victimes des LGBTphobies

Action 7 Pérenniser l'illumination aux couleurs arc-en-ciel de la Porte de Bourgogne à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie et de la Marche des fiertés LGBT. Évaluer la faisabilité pour le T-Dor

Action 8 Mettre en place une campagne de sensibilisation sur les LGBTphobies dans l'espace public et favoriser une communication institutionnelle inclusive en prenant en compte la diversité des personnes et des typologies familiales

OBJECTIF 3

LUTTER CONTRE LES LGBTPHOBIES DANS LE SERVICE PUBLIC

Action 9 Poursuivre la formation des agents municipaux et en priorité de la police municipale, de l'état civil et des agents d'accueil, conformément aux engagements pris, suite à la signature de l'Autre Cercle en mai 2018

Action 10 Proposer à Kéolis une formation spécifique sur les LGBTphobies à destination des conducteurs-trices et des contrôleur∙e∙s

Action 11 Inciter les Instituts de formation en santé dépendant du CHU de Bordeaux à inclure un module d'enseignement dédié aux discriminations

OBJECTIF 4

DIFFUSER LA LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 12 Améliorer la prise en charge des jeunes LGBT en rupture sociale et/ou familiale par la mise à disposition de vacations sociales du CCAS au sein des associations recevant ce public et par la facilitation de l'accès au logement Action 13 Développer la lutte contre l'homophobie dans le sport en sensibilisant les animateurs sportifs avec le kit pédagogique du ministère des sports "Différents mais tous pareils dans le sport" et en relayant la campagne "Coup de sifflet contre l'homophobie dans le sport" dans les équipements sportifs

Action 14 Développer l'achat de livres présentant une image positive des personnes LGBT+ par les bibliothèques

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS QUI LUTTENT CONTRE LES LGBTPHOBIES

Action 15 Engager un travail de mémoire sur l'histoire associative du mouvement LBGT à Bordeaux à partir des archives disponibles

Action 16 Soutenir les initiatives associatives à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie par un budget dédié

Action 17 Faciliter l'intervention des associations et notamment de l'Autre Cercle auprès des employés et des employeurs en les mettant en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie et les syndicats et en sensibilisant ces derniers

Action 18 Faciliter l'intervention des associations de lutte contre la transphobie à l'Université en les mettant en lien avec les instances universitaires concernées

OBJECTIF 6

LUTTER CONTRE LES LGBTPHOBIES À L'INTERNATIONAL

Action 19 Adhérer au Rainbow Cities Network, réseau international de 27 villes dans 15 pays dont Amsterdam, Barcelone, Bergen, Berlin, Bruxelles, Brighton, Mexico, Vienne ou Paris, seule ville française actuellement adhérente, afin de développer un échange de pratiques et une collaboration internationale

Action 20 Promouvoir les droits LGBT et la lutte contre les discriminations dans les partenariats, échanges, jumelages et réseaux internationaux dont Bordeaux est membre (EUROCITIES, AFCCRE, CITES UNIES France...). Favoriser l'émergence d'un "arc-en-ciel atlantique" avec notre ville jumelle de Bilbao.





Ce plan de prévention et de lutte contre les LGBTphobies a été élaboré en concertation avec les associations de lutte contre l'homophobie et la transphobie que je remercie :

Aides Gironde, Amis De L'homosocialite, APGL Aquitaine, Association des Sourds LGBT, Collectif Sida 33, Contact Aquitaine, Enipse, Flag! Fédération LGBT, L'Autre Cercle Aquitaine, Le Girofard, Le Refuge, Les Enfants d'Arc-en-Ciel, Maison des Femmes, Mobilisnoo, SOS Homophobie, Trans 3.0, Wake Up.